

LETTRE D'INFORMATION PARCIEUX



►► LE MOT DU MAIRE

Le début d'année sera le moment idéal pour rencontrer les Parcevins lors d'un échange festif et dresser un premier bilan de l'action municipale. C'est donc avec plaisir que je vous donne rendez-vous le 9 janvier 2015 à 18h30 à la salle polyvalente, pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

En attendant, Il me semble important de rappeler ici les grands principes qui animent l'équipe municipale depuis ces derniers mois.

Attentifs à l'organisation d'un service public au plus proche des besoins de chacun, nous plaçons la concertation au cœur de notre action. Plusieurs groupes de travail ouverts aux Parcevins sont déjà en place. Nous avons rencontré l'ensemble des partenaires impliqués dans la vie du village (associations, MJC, Gendarmerie, élus de la CCDSV) et allons régulièrement à la rencontre des habitants.

La maîtrise du budget est également un élément essentiel. Nous nous sommes engagés à geler les taux d'imposition

et à réduire progressivement le niveau d'endettement de la commune ; la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et la recherche de financements complémentaires sont les leviers qui permettront de réaliser les investissements dont le village a besoin.

Enfin, créer une dynamique d'échange entre les habitants et favoriser les liens entre les générations sont deux points auxquels je suis particulièrement attaché. Le succès rencontré par l'exposition « Parcieux au temps de la 1^{ère} guerre » pour laquelle plus de 300 personnes se sont déplacées, démontre l'attachement des Parcevins à leur territoire, à son histoire et leur désir de partager cette richesse.

Notre village est un bien commun et chacun doit pouvoir y trouver sa place. Vous pouvez compter sur l'ensemble du conseil municipal pour œuvrer dans ce sens.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Vincent LAUTIER



Directeur de la publication : Vincent LAUTIER

Conception, réalisation, mise en page :
Annie SKRZYPCZAK, Nathalie TISSERAND
et les membres de la Commission
« bulletin municipal »

Tirage : 500 exemplaires

Impression : 3D Imprimerie

► LA LETTRE D'INFORMATION FAIT PEAU NEUVE

Revisitée dans l'objectif de vous informer de l'actualité de notre village, elle vous donne des informations et des conseils pratiques et répond à certaines de vos questions. Cette lettre vient compléter notre site internet et le bulletin municipal. Le site internet (parcieux.fr) a subi quelques transformations (couleurs, style, mise en page). Le bulletin municipal conservera sa parution annuelle avec une mise en page dynamique. La lettre d'information paraîtra 2 fois par an en format 4 pages. Une distribution dans les boîtes aux lettres de tout le village est organisée dès lors que nous souhaitons informer les Parcevins d'un événement particulier.

Communiquer c'est informer mais aussi écouter et échanger ! Alors n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, idées ou projets pour le village en venant nous rencontrer lors de nos permanences sans rendez-vous du samedi (calendrier en dernière page).



FINANCES MUNICIPALES 2014

QUELQUES ÉLÉMENTS CLÉS

Annie SKRZYPCZAK

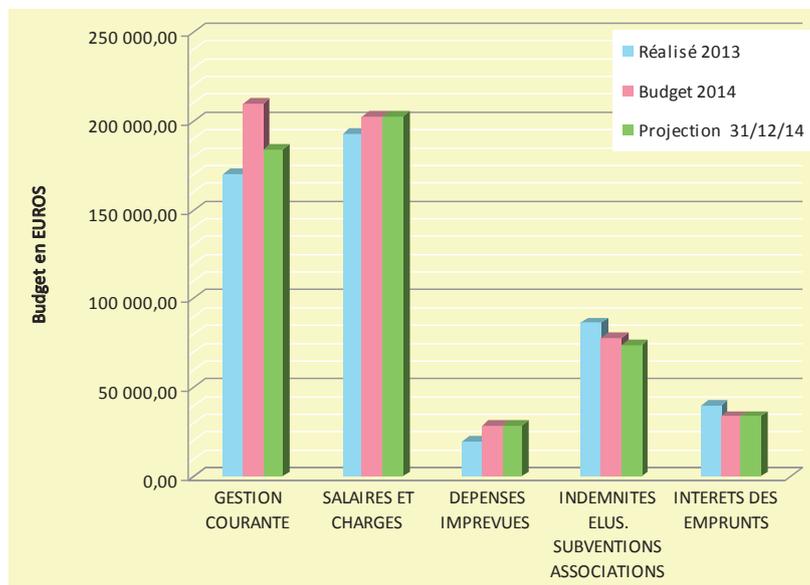
Conseillère municipale, référente Finances

Nous vous présentons une projection au 31 décembre 2014 de la situation financière de la commune. Elle tient compte des dépenses et recettes réalisées au 31 octobre 2014 ainsi que des dépenses et recettes prévisionnelles des mois de novembre et décembre 2014. Les comptes définitifs au 31 décembre 2014 vous seront présentés en début d'année 2015, après validation.

A l'heure où nous mettons sous presse, une première analyse du budget fait apparaître un solde positif qui, sauf dépenses imprévisibles incontournables, devrait excéder les 140 000 €.

Dans un contexte général tendu qui se traduit notamment par une baisse annoncée des dotations de l'état (10 à 12 %), cette réserve financière devrait nous permettre de conserver une marge de manœuvre pour la réalisation de nos projets à venir.

ZOOM SUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



LE BUDGET* EN UN COUP D'ŒIL

Budget total de la commune : 975 860 €

Section de fonctionnement : 833 510 €

Le fonctionnement regroupe toutes les dépenses de la commune pour assurer les services aux habitants ainsi que les recettes issues de la fiscalité locale et des subventions perçues.

Section d'investissement : 389 800 €

Les gros travaux et l'achat des matériels apparaissent dans les dépenses d'investissement ainsi que le remboursement des emprunts. Les recettes sont générées par l'autofinancement dégagé par la commune, les subventions spécifiques et les emprunts auprès des banques.

Autofinancement : 247 500 €

Il est constitué par l'épargne que la commune parvient à dégager grâce à des recettes plus élevées que les dépenses de fonctionnement, ce qui lui permet d'investir tout en limitant les emprunts.

L'ETAT DE LA DETTE SUR LA COMMUNE

- La dette de la commune s'élève à 630 761 € au 1^{er} janvier 2015.
- Le montant de l'annuité est de 107 109 €.
- Les emprunts* concernent l'école pour 216 213 €, l'aménagement de la mairie pour 43 250 € et la propriété Christollet (face parking de l'église) pour 371 298 €.

* Capital restant dû au 01/01/2015

LES TRAVAUX 2014 : 218 500 €

Aménagement village :

Allée des Marronniers
Cimetière : Parking

Entretien Patrimoine :

Micro crèche : Accès
Eglise : Fenêtres
Local technique : Electrification

Mise aux normes, sécurité, hygiène :

Ecole : Volets roulants, accès piéton
Cantine : Réfrigérateur
Mairie : Ascenseur

Voie :

Chemin Creuse Roussillon : Travaux fossé
Montée du Calvaire :
Pose de bordures et enrobé

LE SAVIEZ-VOUS ?

La fiscalité locale à Parcieux

- Taux taxe d'habitation : 10,23 % - (Tx moyen France* 11,49 %)
- Taux taxe foncière bâti : 13,81 % - (Tx moyen France 15,75 %)
- Taux taxe foncière non bâti : 42,10 % - (Tx moyen France 45,84 %)

Les taux sont inchangés à Parcieux depuis ces 5 dernières années.

* il s'agit de la valeur moyenne des taux dans les communes françaises similaires à Parcieux en 2012. Source <http://www.proxiti.info/>.

* Réalisé au 10/10/14 et projection au 31/12/2014



► AMENAGEMENT CŒUR DE VILLAGE

OU EN EST-ON ?

Nathalie BOUGAIN

Conseillère municipale, référente PLU - Habitat

Début 2014, la précédente équipe municipale a initié un projet d'aménagement de cœur de village à l'occasion de la vente de la propriété « GANDI » d'une surface de 1384 m² située au sud du parking de l'église.

L'EPF* s'est porté acquéreur pour le compte de la municipalité pour un montant de 500 000 €. La commune paye annuellement des frais de portage de 15 000 € pendant 4 ans. Une subvention du Conseil Régional de 100 000 € a été accordée pour la réalisation de notre projet.

Un groupe de travail, constitué d'élus et de Parcevins, élabore ce projet en partenariat avec l'EPF et le CAUE*. Ce groupe s'est déjà réuni à trois reprises les 17 septembre, 14 octobre et 26 novembre 2014.

Notre objectif est d'établir un cahier des charges pour la construction d'un bâtiment qui regrouperait 12 logements (social et accession à la propriété) et des surfaces professionnelles. Des places de stationnement et un espace extérieur lieu de rencontre et d'échange, complèteraient ce projet. L'emprise de ce bâtiment devra prendre en compte l'environnement existant pour s'y intégrer au mieux, tout en préservant l'âme de notre cœur de village.

Lorsque notre étude prendra forme au printemps 2015, nous inviterons la population à une réunion publique de présentation et d'échange.

*EPF : Etablissement Public Foncier

Il assure le portage financier de l'opération pendant une période prédéfinie ; il mutualise les moyens humains et financiers mais ce n'est ni un aménageur ni un promoteur.

*CAUE : Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement

Il nous accompagne dans nos réflexions et nous apporte des pistes de travail dans ses domaines de compétence. Il met en valeur les spécificités de notre village afin de mieux appréhender notre projet.

• Printemps 2015

1^{ère} réunion publique : présentation du cahier des charges et avant-projet.

• Automne 2015

Appel d'offres à promoteurs.

• Printemps 2016

2^{ème} réunion publique : présentation des projets.

► BON A SAVOIR

URBANISME

Avant toute demande de permis de construire (PC), déclaration préalable (DP) ou certificat d'urbanisme (CU), il est indispensable de :

1. consulter le PLU sur le site internet de la commune : www.parcieux.fr, ou à la mairie
2. prendre connaissance des pièces à fournir (notamment sur : www.service-public.fr)
3. déposer les dossiers d'urbanisme en mairie, **uniquement** les :
 - mercredi, de 10h à 12h
 - vendredi, de 15h à 19h

DETECTEUR DE FUMEE

Tout lieu d'habitation devra être équipé d'un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) au plus tard le 8 mars 2015.

Installé de préférence dans la circulation ou le dégagement desservant les chambres, ce détecteur est fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.

Tous les détecteurs doivent répondre aux exigences de la norme NF/EN/14604 et de préférence certifiée NF-DAF.

► PATRIMOINE

La prédelle (représentation de la cène) de l'église de Parcieux est classée Monument Historique.

Le travail de recherche mené par le département des sculptures du Louvre, a montré que cette œuvre représente la partie inférieure du RETABLE d'un Christ en prière au Mont des

Oliviers, réalisé à Fribourg en 1518 et dispersé au XIX^e siècle en plusieurs fragments (dont l'un se trouve au Metropolitan Museum of Art de New York).



►► L'ÉQUIPE MUNICIPALE



Vincent LAUTIER
MAIRE

Commissions municipales

Impôts - Appel d'offres - Finances
Bulletin municipal - Cadre de vie/PLU
CCAS - Conseil d'école

Commissions CCDSV*

Conseil Communautaire - Bureau
communautaire - Evaluation des
charges (T*) - Appel d'offres - Finances
Environnement - Assainissement - Travaux

Délégations

Aménagement hydraulique (T*) - Eau potable (T*)
Parc Naturel Régional - SMICTOM (S*)

Groupes de travail

Cimetière - PLU - Cadre de vie
Cœur de village - Finances



Nathalie TISSERAND

1ère adjointe

Chargée de la vie associative,
de l'action sociale et de la communication

Commissions municipales

CCAS - Bulletin municipal

Commissions CCDSV

Conseil Communautaire - Impôts directs (T*)

Délégations

ADMR - Val de Saône Dombes Services
Eau potable (S*)

Groupes de travail

Vie associative - Action sociale
Communication : réseaux sociaux,
fêtes et cérémonies, bulletin municipal



Yves RODRIGUEZ
Conseiller municipal
Réfèrent Vie associative

Commissions municipales

Bulletin municipal - CCAS

Commissions CCDSV

Patrimoine/Culture - Tourisme

Délégation

Eau potable (T*)

Groupe de travail

Vie associative



Nathalie BOUGAIN
Conseillère municipale
Réfèrente PLU - habitat

Commissions municipales

Cadre de vie/PLU

Impôts (S*)

Commission CCDSV

Transport

Groupes de travail

Fêtes et cérémonies
PLU - Cœur de village



Hervé PERONNET
Conseiller municipal
Réfèrent Petite enfance, jeunesse, scolarité

Commission municipale

Conseil d'école

Commission CCDSV

Sports

Délégation

MJC

Groupe de travail

Petite enfance, jeunesse, scolarité



Jacqueline DUFOUR
Conseillère municipale
Réfèrente Action sociale

Commissions municipales

Bulletin municipal - Conseil d'école

CCAS - Impôts (S*)

Commission CCDSV

Action sociale/logement

Délégations

Val de Saône Dombes Services
Syndicat d'Electricité de l'Ain (S*)

Groupes de travail

Action sociale - Petite enfance,
jeunesse, scolarité



Xavier CHALANDON
Conseiller municipal

Commissions municipales

Impôts (T*)

Finances

Commission CCDSV

Transport



Michèle FOLACHIER
Conseillère municipale

Commissions municipales

Bulletin municipal

Conseil d'école

Commission CCDSV

Sports



Commissions municipales
Appel d'offres - Cadre de vie/PLU
Commission CCDSV
Tourisme
Délégations
SMICTOM (T*) - Aménagement hydraulique (T*) - Eau potable (S*)
Groupes de travail
Cimetière - Cadre de vie
Cœur de village

Claude FRECHARD
2ème adjoint
Chargé de la voirie,
des travaux et du cadre de vie



Commissions municipales
Bulletin municipal
Conseil d'école
Commission CCDSV
Action sociale/Logement
Délégation
Syndicat d'électricité de l'Ain (T*)
Groupe de travail
Petite enfance, jeunesse, scolarité

Anne-Lise PINTENO
3ème adjointe
Chargée de la Petite enfance,
de la jeunesse et de la scolarité



Commission municipale
Cadre de vie/PLU
Commissions CCDSV
Patrimoine/culture - Assainissement
Délégations
SMICTOM (T*) - Prévention routière
Aménagement hydraulique (S*)
Groupes de travail
Cimetière - Cadre de vie
Cœur de village

Michel BADOIL
Conseiller municipal
Réfèrent Cimetière



Commissions municipales
Impôts (T*) - Appel d'offres - Finances
Bulletin municipal - Cadre de vie/PLU - CCAS
Commissions CCDSV
Evaluation des charges (S*)
Finances - Développement économique
Délégation
Aménagement hydraulique (S*)
Groupes de travail
Finances - Bulletin municipal - Cœur de village

Annie SKRZYPCZAK
Conseillère municipale
Réfèrente Finances/Réfèrente Bulletin municipal



Commissions municipales
Cadre de vie/PLU
Bulletin municipal
Délégations
SMICTOM (S*)
Défense
Groupes de travail
Réseaux sociaux
Cœur de village

Anthony WILLAUME
Conseiller municipal
Réfèrent Réseaux sociaux



Commissions municipales
Appel d'offres - Finances
Conseil d'école - Impôts (S*)
Commissions CCDSV
Développement économique
Environnement
Délégation
CNAS
Groupe de travail
Petite enfance, jeunesse, scolarité

Sophie DELSIGNORE
Conseillère municipale
Réfèrente Petite enfance, jeunesse, scolarité



Commissions municipales
Appel d'offres
Cadre de vie/PLU
CCAS
Commission CCDSV
Travaux
Groupe de travail
Cœur de village

Dominique TALLON
Conseiller municipal

►► 2015 : LES CONSEILS MUNICIPAUX (20h)

Lundi 19 janvier	Lundi 27 juillet
Lundi 16 février	Lundi 24 août
Lundi 16 mars	Lundi 21 septembre
Lundi 20 avril	Lundi 19 octobre
Lundi 18 mai	Lundi 16 novembre
Lundi 15 juin	Lundi 14 décembre

▶▶ SCOLARITÉ

A LA DECOUVERTE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Cette rentrée scolaire 2014 a vu la mise en place de la réforme des rythmes scolaires : un travail important a été fait avec le directeur du Centre de Loisirs, les animateurs, le personnel enseignant, les parents délégués et les élus, pour que les enfants vivent cette nouvelle organisation dans les meilleures conditions. 99 enfants sont inscrits à l'école et 72 d'entre eux participent aux activités du Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) les lundi, mardi et jeudi.

▶▶ L'ORGANISATION DE LA SEMAINE

Lundi, mardi, jeudi

7h30 - 8h30 : Garderie
8h30 - 11h30 : Ecole
11h30 - 13h00 : Repas
13h00 - 13h45 : TAP - pour PS et MS
13h 45 - 16h00 : Ecole
16h00 - 17h00 : Garderie ou TAP de la GS au CM2
17h00 - 18h30 : Garderie

Mercredi

7h30 - 8h30 : Garderie
8h30 - 11h30 : Ecole
11h30 - 13h00 : Repas
13h00 - 18h30 : Centre de loisirs

Vendredi

7h30 - 8h30 : Garderie
8h30 - 11h30 : Ecole
11h30 - 13h00 : Repas
13h00 - 13h45 : TAP pour PS et MS
13h 45 - 16h00 : Ecole
16h00 - 18h30 : Garderie

▶▶ LES ACTIVITES PROPOSEES

Elles changent à chaque période de 6 ou 7 semaines

HANDBALL
ACTIVITES
MANUELLES
MUSIQUE
GYMNASTIQUE
PETIT REPORTER



Invitation à tous les Parcevins

Le spectacle des enfants clôturera les premières périodes de TAP. Il aura lieu le jeudi 18 décembre à 18h30, à la salle polyvalente. **Venez nombreux !**

▶▶ L'EQUIPE



Ulrich
DUBOURGUAIS
Directeur
accueil de loisirs
et coordinateur TAP



Chantal NOEL
Animatrice péri-scolaire
TAP



Flavie ESPOSITO
Animatrice accueil
de loisirs TAP



Mats OLIVER
Animateur sportif TAP



Cassandre
BLAISE
Animatrice accueil
de loisirs TAP



Lucine BERTON
Animatrice TAP
et vacances

▶▶ ZOOM SUR LES COÛTS

Que payent les parents ?

Entre 12 et 13 € par activité, pour une période de 6 à 7 semaines (coût variable selon le quotient familial).

Que paye l'Etat ?

Fonds d'amorçage : 50 € par enfant pour cette année scolaire.
CAF : prestation à venir

Que paye la commune ?

La différence entre les dépenses et les recettes, soit environ 8 000 € pour une année scolaire.

ET LES ADOS ALORS ?

Hervé PERONNET, conseiller municipal,
Référént Jeunesse, répond à vos questions :



Quelle est la politique jeunesse de la commune ?

Pour la tranche d'âge 6-12 ans, l'accueil pendant les vacances scolaires est assuré par le Centre de Loisirs.

Par contre, pour la tranche d'âge 12-15 ans, rien n'est proposé, ce qui, à nos yeux, est insatisfaisant.

Quelles actions souhaitez-vous mettre en place ?

Nous avons débuté un travail en partenariat avec la MJC « Le Trait d'Union » de Reyrieux. Cette démarche va nous permettre d'aller à la rencontre des jeunes de 12-15 ans de notre village, afin de mieux cerner leurs attentes. La première étape permettra l'élaboration d'un questionnaire à l'attention des jeunes Parcevins, dans le but de réaliser un diagnostic. Les différentes données recueillies permettront de mettre en place des actions, d'améliorer et d'aménager les équipements existants, en lien avec les élus, les jeunes et les professionnels de l'animation.

Pourquoi un partenariat avec la MJC ?

La MJC possède le personnel et les infrastructures pour l'accueil des jeunes et pourra leur permettre d'échanger, de discuter, de réaliser des projets, des sorties... en un mot de donner vie à leurs envies !

De plus, ce partenariat, par le biais d'une convention, pourra varier et s'adapter à nos besoins. Nous voulons que cette politique jeunesse se mette en place dès le printemps 2015.

▶▶ BON A SAVOIR

CATÉCHISME : AVEC LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES, LES HORAIRES CHANGENT !

• à la cure de REYRIEUX :

CE2, le vendredi à 16h
CM1, le vendredi à 15h45

• à la cure de PARCIEUX :

CM2 et 6^{ème}, un samedi/2, de 10h30 à 12h
5^{ème} et 4^{ème}, un samedi/2, de 9h à 10h30

• à CIVRIEUX :

tous niveaux, un samedi matin/2

Pour les messes et autres renseignements, contacter le groupement paroissial au 04 74 00 23 72 ou paroisse-reyrieux@orange.fr

▶▶ LE CCAS, QU'EST-CE QUE C'EST ET À QUOI ÇA SERT ?



Nathalie TISSERAND,
1^{ère} adjointe chargée
de l'action sociale,
répond à vos questions...

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal qui a une mission générale de prévention, de développement social et de SOLIDARITE dans sa commune. Il a un budget propre, indépendant du budget communal. C'est aussi un service d'écoute, de conseil, d'orientation, qui recherche des solutions pour toutes les personnes en difficulté.

Qui s'occupe du CCAS ?

Le maire est président du CCAS. Il est accompagné de personnes représentant les familles, les personnes âgées et les associations caritatives. Les membres sont élus pour 6 ans et se réunissent au minimum une fois par trimestre.

Est-ce que le CCAS n'intervient qu'auprès des personnes âgées ?

Non, Le CCAS est un service d'accueil tout public intervenant certes auprès des personnes âgées, mais aussi auprès des personnes handicapées, défavorisées, ou confrontées à une situation délicate (divorce, chômage, impayés...).

Mes ressources ont diminué, j'ai des difficultés pour régler la cantine de mon enfant. Qui peut m'aider ?

Prenez rendez-vous avec le maire qui vous recevra avec l'adjointe chargée de l'action sociale pour envisager avec vous l'opportunité d'une aide financière.

Mes parents vieillissent et sont malades, je m'inquiète pour eux et je ne sais pas à qui m'adresser pour organiser leur quotidien.

Le CCAS peut vous diriger vers un lieu d'écoute et d'information gériatrique. Il peut aussi aider les personnes âgées de sa commune par différentes actions en lien avec les services départementaux et les services d'aide à domicile.

Je suis au chômage, j'ai des dettes et je n'arrive pas à boucler le mois. Qui peut m'aider ?

Le CCAS vous recevra et envisagera avec vous quelle aide communale peut vous être accordée en lien avec l'assistante sociale, partenaire professionnelle, qui fera un bilan de votre situation.

Mes deux enfants sont scolarisés à PARCIEUX et je n'ai pas pu régler la facture de la garderie périscolaire. Est-ce que le CCAS peut m'aider alors que je n'habite pas la commune ?

Non, seules les personnes résidant à PARCIEUX peuvent solliciter l'aide du CCAS. Renseignez-vous auprès de la mairie de votre domicile.

Je suis en difficulté mais je n'ose pas parler de mes problèmes à des élus que je connais.

Tous les membres du CCAS sont soumis au secret professionnel. Les seules personnes qui vous recevront sont le maire et l'adjointe aux affaires sociales qui travaillent en toute confidentialité afin de respecter la vie privée de chacun.

▶▶ EN BREF

COLIS DE NOËL

La commune offrira les colis de Noël aux Parcevins âgés de 75 ans et plus. La distribution sera effectuée par les membres du CCAS le mercredi 17 décembre après-midi.

VOYAGE

Il a lieu tous les 2 ans et concerne les personnes de 66 ans et plus. Le voyage aura lieu en mai 2015. Dans quelques mois, un courrier donnant toutes les informations sera envoyé aux personnes concernées.

GALETTE DES ROIS

Cette nouvelle animation pour les 65 ans et plus est prévue le mardi 27 janvier 2015, à 15h, à la salle polyvalente (une invitation vous parviendra prochainement). Nous dégusterons la galette et cette après-midi sera également ludique avec, pour ceux qui le souhaiteront, la possibilité de jouer : belote, coinche et découverte des jeux de la Joujouthèque.

LE DEFIBRILLATEUR CHANGE DE PLACE



La commune a déplacé le défibrillateur automatique pour l'installer à l'entrée de la salle polyvalente, lieu stratégique fréquenté par un public nombreux.

Cet appareil est accessible à tous grâce à un guide vocal indiquant l'ensemble des gestes à effectuer. L'utilisation du défibrillateur, dans les 5 premières minutes qui suivent l'arrêt cardiaque, associé aux techniques de réanimation cardio-pulmonaire, permet d'augmenter les chances de survie.

Grâce à ce défibrillateur, vous pouvez sauver la vie d'un proche, d'un ami, d'un passant...

SAÛNIBUS : Transport A la Demande (T.A.D)

Une nouvelle ligne de Transport A la Demande existe depuis début septembre pour se rendre à Trévoux le samedi matin :

Passage à Parcieux :

Mairie 9h11 - Gare : 9h12

Départ de Trévoux :

Passerelle : 11h00 - Combattants 11h02

ATTENTION : Pour réserver les lignes TAD, téléphoner au 04 72 08 99 88

(Allo Saônibus), la veille avant 18h

Ticket unité : 1 €

Carnet de 10 tickets : 7 €

(Fiches horaires disponibles en mairie et dans les locaux de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée)

Agenda

05/12/2014

Défilé aux lampions - SOU DES ECOLES

06/12/2014

Atelier « découverte des pigments »
BIG BANG

16/12/2014

Réunion publique
Organisation « p'tit dèj géant » - MAIRIE

17/12/2014

Distribution colis de Noël - CCAS

18/12/2014

Spectacle musical des enfants - ECOLE/TAP

19/12/2014

Repas de Noël - CROQ'MENU

07/01/2015 au 07/02/2015

Accueil du public suite remaniement
cadastral - CADASTRE/MAIRIE

09/01/2015 - 18h30

Vœux du Maire

25/01/2015

LOTO - SOU DES ECOLES

27/01/2015

Galette des rois - CCAS

01/03/2015

Après-midi jeux - JOUJOUTHEQUE

06/03/2015

Réunion publique
« Bien vieillir en Val de Saône » - CCAS

21/03/15

Carnaval de printemps
ECOLE / SOU DES ECOLES

22/03/15

Troc n'roll - JOUJOUTHEQUE

Fin mars/début avril

Projection cinéma - SOU DES ECOLES

► Hommage à René Zavattoni



L'équipe municipale souhaite rendre hommage à René ZAVATTONI, décédé le 20 juillet 2014 à l'âge de 72 ans.

Figure emblématique de Parcieux, il a œuvré pendant 37 ans pour la commune.

Elu pour la 1^{ère} fois en 1977, il a ensuite remplacé Robert RICHARD aux travaux en septembre 1988 puis a été nommé adjoint aux travaux le 17 mars 1989. Il a poursuivi sa mission jusqu'en mars 2014.

Sa connaissance du territoire, ses qualités professionnelles et techniques lui ont permis d'accéder à la présidence du Syndicat de la voirie à Trévoux et du Syndicat d'assainissement de Reyrieux-Parcieux-Massieux.

Passionné par sa commune, il se rendait disponible pour être au service de ses administrés. C'était aussi un homme de caractère et de passion et nous garderons en mémoire sa personnalité joviale et conviviale.

► Réunions publiques

■ La commune de Parcieux organisera le vendredi 6 mars 2015, à 19h, une réunion publique intitulée « **BIEN VIEILLIR EN VAL DE SAONE** ». Des informations seront données sur toutes les aides dont peuvent bénéficier les personnes âgées. Les associations locales d'aide à domicile (ADAPA, ADMR, Val de Saône Dombes Services), le PACT (logement), le Conseil Général (APA), le CLIC (information gérontologique), les Centres Communaux d'Action Sociale de Parcieux, Reyrieux et Massieux animeront cette soirée.

■ Si vous souhaitez aider à l'organisation du « **P'TIT DÈJ GÉANT** » prévu en 2015, les élus et les associations locales comptent sur vous pour mettre en place cette nouvelle manifestation.

Nous avons besoin de vous, de votre aide et de vos idées. Vous avez envie d'animer le village ?

Rendez-vous le mardi 16 décembre, à 20h30, à la Mairie (salle du conseil).

Permanences 2015 du Maire et des adjoints

Le samedi, de 10h à 12h, sans rendez-vous

10 janvier - 24 janvier	11 juillet - 25 juillet
7 février - 21 février	29 août
7 mars - 21 mars	12 septembre - 26 septembre
4 avril - 18 avril	10 octobre - 24 octobre
16 mai - 30 mai	7 novembre - 21 novembre
13 juin - 27 juin	5 décembre - 19 décembre

► Bon à savoir

ATTENTION, à l'occasion des fêtes de fin d'année, la mairie vous informe : Horaires d'ouverture modifiés le mercredi 31 décembre : 8h à 13h. Fermeture de la mairie : le vendredi 2 janvier.

Contact MAIRIE

4 Route de Genay
01600 PARCIEUX

Tél. 04.78.98.02.54

Mail : contact@parcieux.fr

Site : www.parcieux.fr

